

Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19
Ayant pris part à la décision : 19

Séance du 30 MARS 2026

N° D2026 028

L'an deux mil vingt-six et le trente mars à 19 H 30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Bélanda TERACOL, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre BOUTY, Mme Karine DEBEAUNE, Mme Gladys FLAMAND-BAR, M. Christian GARCIA, Mme Christine GREEN, Mme Josette GUERRIER, Mme Marie LABROSSE GROSSET, Mme Caroline LEGOUGE, M. Eric MAISONNEUVE, M. Denis MARC, Mme Vanessa ORGELET, M. Olivier PAOUR, M. Jean-Pierre PILLON, M. Franck ROCHON du VERDIER, Mme Elyanne ROSNER, Mme Bélanda TERACOL, M. Dominique VAGINET, M. Frédéric VIENOT, Mme Flavie WIDMAIER.

Absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Christine GREEN

Date de la convocation : 25 MARS 2026

Date de l'affichage : 25 MARS 2026

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET DU MATERIEL COMMUNAL

Les locations de salles communales et de matériel communal sont offertes gratuitement pour les associations de la commune. Elles sont payantes pour les habitants de la commune.

Mme le Maire propose d'actualiser les tarifs correspondants.

Il est proposé de fixer les tarifs de location des salles communales comme suit :

Salle	½ jour	1 jour	2 jours	Cauton de dégradation	Cauton de propreté
Salle François Paour (Mille Club) 170 pers.	-	250€	400€	800€	200€
Salle Chabrier 50 pers.	75€	150€	250€	800€	100€
Salle Ancienne mairie 30 pers.	40€	60€	100€	800€	100€

Il est proposé que les salles soient mises à disposition gratuitement lors d'une cérémonie d'obsèques :

- d'un habitant de St Bernard
- ou pour les personnes disposant d'une concession familiale au cimetière de St Bernard.

En ce qui concerne la location de matériel, cela comprend 8 barnums « parapluie », 15 tables pliantes en bois, 20 bancs pliants en bois et 55 chaises plastiques.

Il est proposé de fixer les tarifs de location du matériel communal comme suit :

Matériel	Location	Caution de dégradation
Barnum	10€ à l'unité avec un plafond à 80€	800€
Tables, bancs et chaises	Prix forfaitaire à 40€	400€

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la délibération n°D2024_033 du 17 juin 2024 concernant la location de matériel aux particuliers,
 Vu la délibération n°D2019_047 du 4 novembre 2019 portant approbation du règlement intérieur des salles communales,

Considérant qu'il est proposé d'actualiser les tarifs de location des salles communales et du matériel communal, loués aux habitants de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1 : de fixer les tarifs de location des salles communales comme suit :

Salle	½ jour	1 jour	2 jours	Caution de dégradation	Caution de propreté
Salle François Paour (Mille Club) 170 pers.	-	250€	400€	800€	200€
Salle Chabrier 50 pers.	75€	150€	250€	800€	100€
Salle Ancienne mairie 30 pers.	40€	60€	100€	800€	100€

Les salles communales seront mises à disposition gratuitement lors d'une cérémonie d'obsèques :

- d'un habitant de St Bernard
- pour les personnes disposant d'une concession familiale au cimetière de St Bernard.

Article 2 : de fixer les tarifs de location du matériel communal comme suit :

Matériel	Location	Caution de dégradation
Barnum	10€ à l'unité avec un plafond à 80€	800€
Tables, bancs et chaises	Prix forfaitaire à 40€	400€

Article 3 : Les salles communales et le matériel communal sont mis à disposition gratuitement aux associations spinosiennes.

Article 4 : Le Maire est habilité, ou en cas d'empêchement son représentant, pour signer tout acte relatif à cette décision.

La présente délibération remplace les délibérations n°D2024_033 du 17 juin 2024, et n°D2019_047 du 4 novembre 2019 susvisées.

Ainsi fait et délibéré ce jour à Saint-Bernard,
Le Maire, **Béline TERACOL**




Le secrétaire de séance, **Christine GREEN**

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 17/04/2026